

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 15 décembre 2023

CONVOCACTION

Date : 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Pouvoirs : 5

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Bruno DION Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Cécile PIGNOL..... Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-12-18

OBJET : ACQUISITION DE LA VOIRIE DE LA RÉSIDENCE DES GENÊTS POUR SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le courrier de la ville en date du 13 juin 2023 réitérant son accord pour la rétrocession de l'allée des Genêts dans le domaine public communal.

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence des Genêts du 30 juin 2023 approuvant la rétrocession de la voirie à la commune de L'Isle-Adam.

Vu le plan de division du cabinet Isabelle PLANQUE.

Vu le rapport d'inspections télévisées des réseaux d'assainissement réalisé en août 2023 par la SARP Ile-de-France.

Vu l'avis favorable du SIPIA pour l'intégration du réseau d'assainissement unitaire de la résidence des Genêts dans son patrimoine avec des réserves en date du 16 décembre 2020.

Considérant qu'à la suite d'une campagne initiée en 2016 par la ville sur la rétrocession des voies privées afin de les intégrer dans le domaine public communal, la copropriété de la résidence des Genêts a donné son accord pour effectuer cette procédure.

Considérant que la commune désire donc classer cette voie (chaussée, trottoirs, mobilier urbain et espaces verts) et ses réseaux dans la voirie communale (domaine public routier communal), cette voie étant déjà ouverte à la circulation publique et le classement dans le domaine public routier communal n'entraîne pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation.

Considérant que cette transaction ne peut être ainsi effectuée qu'à l'euro symbolique.

Après avis de la Commission des Finances en date du 5 décembre 2023.
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **acquiert** la voirie de la résidence des Genêts dénommées l'allée des Genêts à l'euro symbolique pour son intégration au domaine public routier communal.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette cession y compris en ce qui concerne le classement dans le public communal.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT